

# PLAN DE DÉPLACEMENT – ÉCOLE DU BOISÉ-DES-PRÉS

## UN PARCOURS SÉCURITAIRE

Des mesures ont été mises en place afin de rendre sécuritaire la circulation pour les marcheurs et les vélos aux abords de l'école.

- **30 km/h** : Limite de vitesse sur la rue Anne-Hébert et l'avenue Léonidas-Sud;
- **Sécurité à l'intersection** : Intersection surélevée (dos d'Âne) avec passage piéton;
- **Brigadiers** : La mise en place de 3 brigadiers à certaines intersections par la Ville de Rimouski;
- **Entretien** : Trottoirs et sentier polyvalent seront déneigés en tout temps.

## EN PRIORISANT LA MARCHÉ ET LE VÉLO, NOUS ASSURONS UNE MEILLEURE SÉCURITÉ POUR NOS ENFANTS AUX ABORDS DE L'ÉCOLE !

Si votre enfant ne peut pas se rendre à pied ou à vélo à l'école, des zones de stationnements et de débarcadères sont disponibles à proximité de l'école afin de limiter la circulation au niveau de l'avenue Léonidas-Sud et de la rue Anne-Hébert.

### Zones débarcadères

Ces zones permettent d'immobiliser votre voiture pour laisser sortir votre enfant et repartir par la suite. Il ne s'agit pas d'un stationnement. Il y a 4 espaces par débarcadères.

- **Côté Est de la rue Pascal-Parent;**
- **Côté Sud de l'avenue Belzile;**
- **Côté Sud de la rue George-Préfontaine.**

### Zones de stationnements

Ces zones permettent de garer votre voiture pour accompagner votre enfant à pied jusqu'à l'école.

- **Côté Ouest de la rue Pascal-Parent.**

Votre collaboration assure la sécurité de NOS élèves – VOS enfants.

**MERCI!**



### LÉGENDE



Débarcadères



Stationnements



Trottoirs



Sentier polyvalent



Zones peu de voitures



Traverse surélevée



Brigadiers